

Commune de LA HAUTE MAISON

Date de dépôt : 04 août 2023

Demandeur : SASU EDF ENR

Représentée par M. DECLAS Benjamin

Pour : installer un générateur
photovoltaïque en toiture

Adresse terrain : Champ Champi, route de
la Grande Loge, l'Etang Neuf
à LA HAUTE MAISON (77580)

ARRÊTÉ 2023-18

de non opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de LA HAUTE MAISON

La Maire de LA HAUTE MAISON,

Vu la déclaration préalable présentée le 04 août 2023 par la SASU EDF ENR représentée par Monsieur DECLAS Benjamin demeurant Agence de Massy, 43 rue du Saule Trapu, à MASSY (91300) et enregistrée par la mairie de LA HAUTE MAISON sous le numéro DP 077.225.23.00006.

Vu l'objet de la déclaration pour :

- Installer un générateur photovoltaïque en toiture ;
- Sur un terrain situé Champ Champi, route de la Grande Loge, l'Etang Neuf, à LA HAUTE MAISON (77580) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/02/2015 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en date du 04/08/2023 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à LA HAUTE MAISON, le 25 août 2023

La Maire
Albane ANCELIN



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales